

# Règlement général des opérations interactives du site [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com)

## Article 1 :

Le site [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com) (édité par la société Lifemedia SPRL, basée en Belgique) organise tout au long de l'année des opérations interactives permettant de gagner des cadeaux. Les jeux sont accessibles via l'adresse [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com) ainsi que via les sites partenaires de Lifemedia SPRL et les partenaires de l'opération tels que repris sur les pages du site [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com)

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

## Article 2 : Conditions de participation

Les jeux sont ouverts à toute personne physique âgée de 16 ans minimum résidant en France, Belgique, Suisse ou Luxembourg. Toute participation d'un mineur à ces jeux suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

## Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il faut :

- 1) se connecter à la page du jeu hébergée sur le serveur [seriesconcours.com](http://seriesconcours.com)
- 2) inviter 2 amis à participer au jeu et/ou remplir correctement tous les champs du formulaire d'inscription, en répondant aux questions éventuelles (série, subsidiaire)
- 3) valider le formulaire

Toute participation se fait exclusivement via le formulaire en ligne. Tout autre mode de participation est nul.

Chaque participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite. Il devra toutefois utiliser une adresse mail valide et différente à chaque participation. Tout doublon d'adresse mail annulera l'ensemble des participations effectuées avec cette dite adresse.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles.

Le participant s'engage à remplir exactement tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes.

Les bulletins de participation électroniques dont les champs obligatoires ne sont pas remplis ou illisibles ne seront pas pris en compte. L'organisateur ne pourra en outre être tenu pour responsable si les renseignements qui lui auront été communiqués s'avéraient faux, erronés ou fantaisistes.

Le site [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com) se réserve la possibilité d'annuler la participation voire le gain si le(s) gagnant(s) n'a/ont pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément aux instructions. À tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile.

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur qui se réserve tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

## Article 4 : Dotation

La dotation des jeux est stipulée au bas de chaque page du jeu en question. Elle est, soit offerte par [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com), soit par un partenaire de l'opération.

Le lot ne pourra être échangé contre d'autres lots, ni contre sa valeur monétaire.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

Il n'y a aucun tirage au sort dans ce jeu. Le hasard n'intervient pas. Seules les facultés intellectuelles des participants déterminent leur éventuel gain.

Pour prétendre au cadeau en jeu, le participant doit répondre correctement à la question du jeu. Ensuite, il est invité à répondre à une question subsidiaire.

Le gagnant sera celui qui aura 1) répondu correctement à la question posée et qui aura 2) répondu correctement à la question subsidiaire ou à défaut, qui se sont rapprochés le plus juste de la réponse.

A cet effet, il est rappelé que la réponse à la question subsidiaire doit être uniquement composée de chiffres, tous collés les uns aux autres. Si le participant y inclut des caractères non numériques ou ne procède pas de la manière annoncée, la réponse sera considérée comme nulle. Exemple : 10 252 n'est pas valable. 10.252 n'est pas valable. 10252 est valable.

En cas d'ex-aequo dans la réponse à la question subsidiaire, le premier à avoir donné la dite-réponse sera désigné comme gagnant.

Seules les données collectées par [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com) feront foi dans les procédures de vérification décrites ci-dessus.

## **Article 6 : Obtention et usage des lots**

Les dates de début et de fin des jeux sont affichées au bas de chaque du jeu en question. Les participations reçues après cette date ne seront plus prises en compte.

seriesconcours.com informera les gagnants de leur gain et des modalités pour le recevoir, par courrier électronique envoyé à l'adresse électronique que le participant aura déclaré lors de la validation de son bulletin de participation électronique (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail). Il appartiendra ensuite au gagnant de prendre contact toujours par e-mail avec seriesconcours.com dans les 5 jours suivants l'envoi du courrier électronique annonçant sa qualité de gagnant.

Lorsque les gagnants ne peuvent être avertis du fait de coordonnées électroniques erronées, incomplètes ou fausses, le lot sera réputé abandonné et ne pourra donner droit à revendication ou contrepartie. Un autre gagnant sera désigné.

Dans l'hypothèse où le gagnant refuserait de prendre possession ou de faire usage de son gain, celui-ci est expressément tenu d'en référer par courrier électronique à la société organisatrice qui se réserve alors le droit de procéder à la ré-attribution du lot.

L'envoi des lots aux gagnants sera effectué par seriesconcours.com ou l'un de ses partenaires commerciaux de l'opération.

## **Article 7 : Promotion et publicité**

Du seul fait de sa participation au présent jeu, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom pour toute opération de promotion liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

En remplissant le formulaire d'inscription, le participant autorise la société organisatrice à utiliser son adresse mail pour la promotion d'autres opérations ainsi que l'envoi d'offres de ses partenaires (maximum 5 mails par mois), tout cela GRATUITEMENT. Le participant pourra se désabonner ultérieurement sans frais, grâce au lien présent en bas du mail envoyé par la société organisatrice. Pour s'y opposer immédiatement après sa participation, le participant est tenu d'envoyer un mail à la société organisatrice via la page "Contact" du site.

## **Article 8 : Vie privée**

Les informations nominales saisies pour la participation du jeu seront intégrées au fichier de la

société organisatrice et pourront être réutilisées par ses services internes et par les sociétés liées contractuellement à la société organisatrice, sauf opposition expresse de la part des participants, qui disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant:

[concours@serietele.info](mailto:concours@serietele.info)

Les données des joueurs (nom, prénom, mail, date de naissance, civilité, code postal, pays, IP, date de connexion,...), nécessaires à toute participation, sont traitées de manière confidentielle et conforme aux dispositions nationales et internationales, dont entre autres la loi Belge du 8 décembre 1992, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

### **Article 9: Responsabilité / Cas de force majeure**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, un jeu devait être modifié ou annulé.

### **Article 10: Acceptation du règlement / Litiges / Fraudes**

La participation aux jeux implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables aux jeux. Les indications données aux internautes sur la page des jeux en question complètent ce règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi belge.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès pour la modification, correction, suppression de vos données saisies lors de votre inscription. Pour faire valoir votre droit, merci d'envoyer un mail à [privacy@serietele.info](mailto:privacy@serietele.info)

### **Article 11 : Règlement**

Le règlement des opérations est librement et gratuitement consultable sur le site Internet [www.seriesconcours.com](http://www.seriesconcours.com) ou il peut être imprimé à tout moment.

Il pourra être à titre gratuit adressé par e-mail sur simple demande à l'adresse électronique de l'organisateur. Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.